

Marché de Travaux

Remplacement de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, reprise de branchements et réhabilitation de canalisations gravitaires Travaux 2026-2027

Marché n°2026-22

REGLEMENT DE CONSULTATION

Entité adjudicatrice : Communauté de Communes du Pays des Abers

Mode de consultation : Procédure adaptée

**Cette procédure est intégralement dématérialisée.
Votre réponse devra se faire de manière électronique
par le biais de la salle des marchés Mégalis Bretagne.**

Pli à remettre avant le 8 septembre 2026, 12h00.

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet le remplacement de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, reprise de branchements et réhabilitation de canalisations gravitaires.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

Le marché est divisé en 4 lots :

- Lot n°1 : Remplacement de canalisations d'eau potable, d'eaux usées – Secteur 1
- Lot n°2 : Remplacement de canalisations d'eau potable, d'eaux usées et reprises de branchements – Secteur 2
- Lot n°3 : Remplacement de canalisations d'eau potable, d'eaux usées et reprises de branchements – Secteur 3
- Lot n°4 : Réhabilitation de canalisations gravitaires

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

2.2 Durée du contrat

Le contrat commence à sa notification et se termine avec la fin de la dernière obligation contractuelle (ceci incluant la réalisation complète du dernier document de réception, du décompte général et définitif et de la fin du délai de garantie de parfait achèvement).

2.3 Délais d'exécution

La date prévisionnelle de commencement de la période de préparation de chantier : octobre 2026.

Les délais d'exécution sont fixés dans le Contrat.

La durée estimative du chantier est de 21 semaines.

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

3.2 Variantes

Les variantes sont autorisées, mais le candidat doit également répondre à la solution de base. Les éléments faisant l'objet d'une variante doivent être en accord avec les besoins découlant des pièces techniques et ne peuvent modifier les conditions générales d'achat.

Le candidat présentera des dossiers distincts (un dossier pour l'offre de base et un dossier pour la variante) contenant l'ensemble des pièces mentionnées ci-dessous :

- Contrat
- BPU
- DQE

3.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de leur remise initiale ou de la date limite de réponse de la dernière phase de négociation.

3.4 Action d'insertion professionnelle

En application de l'article L.2112-2 du code de la commande publique, cette consultation comporte des conditions d'exécution comprenant des éléments à caractère social destinés à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du milieu de l'emploi.

Le titulaire s'engage à réaliser une action d'insertion professionnelle dite « Clause d'insertion professionnelle » en faveur des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. L'ensemble des dispositions relatives à cette action d'insertion professionnelle figurent dans le Cahier des Clauses Particulières spécifique à l'Action d'insertion professionnelle.

3.5 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions **jusqu'à huit jours calendaires** avant la remise des plis, via la plateforme Mégalis Bretagne <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

La commune peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

4. Composition du dossier de consultation

Les pièces contenues dans le dossier sont les suivantes :

- **Les pièces administratives :**
 - Le présent Règlement de Consultation (RC),
 - Le Contrat *valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières*,
 - L'annexe insertion professionnelle,
 - Cahier des clauses particulières « Insertion »,
 - La déclaration de cotraitance.
- **Les pièces techniques :**
 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
 - Les plans,
 - Les DT,
 - La trame de mémoire technique

- **Les pièces financières :**
 - Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) - 1 par lot
 - Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) - 1 par lot
- **Les annexes administratives :**
 - Le Formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2),
 - Un Acte de sous-traitance : DC4.

5. Réponse des entreprises

5.1 Visite des lieux

Il est conseillé de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. Dans tous les cas, les candidats sont considérés comme ayant une connaissance suffisante des lieux pour remettre une offre prenant en compte toutes les contraintes prévisibles.

5.2 Présentation des offres par les candidats

Les documents remis par les candidats seront intégralement rédigés en langue française et exprimés en euro.

5.3 Groupement d'entreprises

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

5.4 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le **8 septembre 2026, 12h00.** Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh (aucune signature électronique requise lors du dépôt, réponse limitée à 1 Go). Aucun dépôt papier ne sera accepté. Aucun dépôt papier ne sera accepté.

Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considérés comme « hors délai ».

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Le dernier pli déposé devra contenir toutes les pièces exigées et sera le seul considéré.

Il est conseillé aux candidats d'utiliser le format PDF (Portable Document Format) pour la remise des offres.

Cependant, le candidat peut également utiliser les formats suivants :

- ODF (Open Document Format) et ses déclinaisons : ODT (texte), ODS (tableur), ODP (présentation)
- Office Open XML et ses déclinaisons : DOCX (texte), XLSX (tableur), PPTX (présentation)
- RTF (Rich Text Format)
- ZIP (archivage et compression)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

Pour toute question ou problème rencontré sur la plateforme Mégalis, merci de contacter le support technique de la plateforme au : 02 23 48 04 54.

5.5 Contenu du pli

Il est demandé au candidat de déposer le pli électronique dans un dossier zippé en distinguant chaque dossier/fichier sous la forme suivante :

Candidature :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2)
- Les annexes au formulaire : Références... (Conformément à l'article 6.1 du présent règlement de consultation),

Offre :

- Le Contrat (*valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières*),
- L'annexe insertion professionnelle,
- La (les) déclaration(s) de cotraitance, le cas échéant,
- Le BPU et le DQE du lot concerné,
- Le(s) acte(s) de sous-traitance, le cas échéant,
- Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique,
- Un RIB.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

6. Analyse des plis

6.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

Si la candidature est présentée sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :
Identification de l'ensemble des membres du groupement
Forme du groupement
Habilitation du mandataire
Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement
Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2124-3 et R. 2124 -4 du code de la commande publique :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Capacité économique et financière du candidat :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant <u>au maximum sur les trois derniers exercices</u> disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
Capacités techniques et professionnelles du candidat :
Liste des principaux travaux effectués <u>au cours des cinq dernières années</u> indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique – <u>références pertinentes au regard de la nature du projet.</u>
Assurances
Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
Attestation d'assurance au titre de la garantie décennale
En cas de sous-traitance, le formulaire DC4

Lorsque le candidat est une entreprise nouvellement créée, qui ne peut fournir les déclarations du chiffre d'affaires et les références des prestations similaires exécutées comme demandées dans le présent règlement

de consultation, il pourra justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières par tout autre moyen.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser le formulaire de candidature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (cotraitant, sous-traitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur (Voir article 6.1 du présent règlement). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2 Critères de choix de l'offre

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-après.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	60 %
<u>Sous-critère n°1</u> : Pertinence de la méthodologie d'intervention (méthodologie, planning et moyens matériels et humains) proposée dans le cadre du présent marché, appréciée au regard de la note n°1 – 30 %	
<u>Sous-critère n°2</u> : Qualité des fournitures mises en œuvre pour la réalisation des prestations, appréciée au regard de la note n°2 – 20 %	
<u>Sous-critère n°3</u> : Pertinence des dispositions relatives à la qualité sur les chantiers, appréciée au regard de la note n°3 – 10 %	
Prix des prestations	40 %

• **Critère « Valeur technique »** : La valeur technique est appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des sous-critères pondérés figurant dans le tableau ci-dessus.

• Précisions concernant l'analyse du critère « prix » :

Le critère Prix correspond au montant contractuel indiqué dans le Détail Quantitatif Estimatif.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui peuvent être constatées dans le détail quantitatif estimatif sont rectifiées par rapport aux prix du bordereau des prix unitaires, et c'est le montant ainsi rectifié qui est pris en considération pour le jugement des offres.

Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère « Valeur technique.

7. Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. A chaque nouvelle négociation, les candidats non-admis sont éliminés et ne peuvent plus être attributaires. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à

une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

8. Renseignements complémentaires - Contacts

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

9. Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Rennes
3 Contour de la Motte – CS 44416
35044 RENNES CEDEX
Tél : +33 2 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>